

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 09/12/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 10/12/2015
Et
Publication ou notification du :

L'an 2015, le 9 Décembre à 18:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 26/11/2015.

Présents : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : CREIGNOU Solange, HUON Joëlle, PEREIRA Véronique, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : DE CALAN Maël (suppléant de Mme CHEVAUCHER Aline), GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, HUON Thierry, IRIEN Joseph, LECHAUVE Jean-Jacques, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, ZOUAILLEC Yvon

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GUILCHER Bernard à M. POULIQUEN Jean-Charles, TIGREAT Alain à M. SALEUN Yvon, VERMOT Jean-Paul à M. PENNEC Guy

Excusée : Mme CHEVAUCHER Aline

Absent : M. QUEMENER Hervé

Invité : M. REFLOCH Pierrick

A été nommé secrétaire : M. ZOUAILLEC Yvon

201534 – AVENANT MARCHÉ DPI MULTIMEDIA n° 2013.10.06 - (Cette délibération complète la délibération précédente n° 201340 du 18 décembre 2013)

- **Présentation du contexte :**

Depuis 2013, le Syndicat Mixte du Trégor (SMT) a développé son volet « communication ». En complément de la conception et diffusion de plaquettes, le SMT a créé son site Internet et mis en place une couverture presse générale.

La présente délibération concerne le lot n° 6 du marché communication 2013/2016 n° 2013.10.06 : la couverture vidéo des actions et la réalisation d'un film « bilan » dans le cadre du projet de territoire, assuré par DPI Multimedia.

- **Passation d'un avenant :**

Le marché arrive à son terme le 30 novembre 2015. Cependant, la réalisation des clips vidéo et du film « bilan » n'a pas pu être effectuée dans sa totalité. Ainsi, la prolongation du délai de cette prestation permettrait d'illustrer et de communiquer sur les actions 2012/2015.

Aussi, le plan de communication ayant été validé lors de la délibération du comité syndical du 18/12/2013, la passation de l'avenant nécessite une nouvelle délibération.

La durée du marché (période initiale) est prolongée de 6 mois, elle est donc conclue jusqu'au 30 juin 2016. Le montant maximal du marché n'est pas modifié.

Récapitulatif des coûts

	2014		2015		Période 2013-2016	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Lot 6	5 740.00	6 888.00	6 990.00	8 388.00	12 730.00	15 276.00

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président à signer un avenant prolongeant de 6 mois la durée initiale du marché DPI MULTIMEDIA n° 2013.10.06, soit jusqu'au 30 juin 2016, sans incidence sur le montant du marché initialement prévu à 15 276 € 00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Morlaix,
Le Président,
Guy Pennec

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20

